



**KPMG Entreprises**  
**Région Nord**  
159 Avenue de la Marne  
BP 5039  
59705 Marcq en Baroeul  
France

Téléphone : +33 (0)03 20 20 65 00  
Télécopie : +33 (0)03 20 20 66 82  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Participex SA**

Siège social : 1/3 rue Esquermoise - BP 112 - 59027 Lille Cedex  
Capital social : € 24 052 720

### **Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Participex SA, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Participex SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

*Participex SA*  
*Rapport du commissaire aux comptes, établi en*  
*application de l'article L.225-235 du Code de*  
*commerce, sur le rapport du Président du Conseil*  
*d'administration de la société Participex SA, pour ce*  
*qui concerne les procédures de contrôle interne*  
*relatives à l'élaboration et au traitement de*  
*l'information comptable et financière*

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Marcq en Baroeul, le 26 mai 2008

KPMG Entreprises  
Département de KPMG S.A.



Michel Ansart  
Associé